

Le travail décent dans l'agriculture

Résumé du document de travail
(IWSDWA/2003)

Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture

Genève, 15-18 Septembre 2003

Le travail décent dans l'agriculture

Résumé du document de travail

Le document de travail préparé pour le Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture, organisé du 15 au 18 septembre à Genève par le Bureau des activités pour les travailleurs du Bureau international du Travail, se fonde sur des études et travaux réalisés par le BIT, les syndicats et d'autres organisations au cours de nombreuses années. L'apparition d'une approche du développement basée sur le respect des droits, la place croissante que prennent les politiques de réduction de la pauvreté et la prise de conscience dans certains milieux du lien entre agriculture et développement durable ont contribué à l'émergence d'un climat plus favorable à la discussion des questions critiques concernant l'agriculture. L'objectif de ce document est de mettre en relief certains de ces points et d'inscrire les questions de l'agriculture et des travailleurs et travailleuses de l'agriculture dans le cadre de l'action du BIT en faveur du travail décent¹. L'analyse du travail décent dans l'agriculture repose sur deux approches distinctes : d'une part, la perspective de droits universels et fondamentaux et, d'autre part, le rôle du travail décent pour une agriculture durable et pour la réduction de la pauvreté et, par là, sa contribution au développement durable c.-à-d. un développement économiquement viable, écologiquement équilibré et socialement juste. Il apparaît tout à fait opportun dans cette période de transition mondiale de s'attarder sur le concept de travail décent dans l'agriculture, un secteur qui produit l'alimentation pour la planète, qui occupe des millions de femmes, d'hommes et d'enfants et qui affiche encore de trop nombreux déficits en matière de travail décent.

La structure de ce document est basée sur les quatre piliers qui constituent l'Agenda pour le travail décent du BIT, à savoir : les principes et droits fondamentaux, l'emploi et les revenus, la protection sociale et le dialogue social. Il existe de nombreuses passerelles entre ces différents thèmes et certaines questions leur sont communes, ce qui permet d'adopter des stratégies relativement ciblées.

La première partie du document tente d'établir le contexte général du travail décent dans l'agriculture analysant son évolution au cours de la dernière décennie dans les différentes régions, notamment l'impact de la mondialisation. L'environnement international évolue en effet constamment en fonction du processus de mondialisation et de ses manifestations telles que les investissements directs étrangers et le rôle que ceux-ci confèrent aux entreprises multinationales, la consolidation du contrôle exercé par les entreprises, l'internationalisation des marchés financiers, le développement et la diffusion des technologies de la communication et du transport, la déréglementation, les réformes des marchés et la libéralisation, et la privatisation du secteur public. Ces évolutions se reflètent dans les changements structurels en cours dans les économies nationales dans toutes les régions et affectent toutes les catégories de travailleurs agricoles qu'ils soient salariés ou indépendants, petits ou grands fermiers. Il est clair que ces changements ont contribué à creuser des déficits de travail décent qui deviennent de plus en plus apparents et se manifestent par des inégalités criantes tant au niveau local que mondial.

Le pouvoir des entreprises multinationales basées dans le Nord, et bénéficiant du soutien des élites politiques dans leurs pays d'origine comme à l'étranger, est considéré comme l'un des facteurs principaux sous-tendant les inégalités au niveau mondial avec de nombreux exemples

¹ BIT: *Un travail décent*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 87^e session, Genève, 1999.

de formation de monopole et de contrôle exercé sur les systèmes alimentaires mondiaux et sur les décisions en matière de politiques agricoles dans le monde. Des réformes économiques affectant directement la production agricole ont été appliquées en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes en même temps que partout s'effondraient les prix des matières premières y compris les produits alimentaires, les huiles végétales, les boissons et autres produits agricoles. L'impact de la chute des prix a été en grande partie supporté par les travailleurs agricoles qui continuent d'en subir les effets comme en témoignent une misère croissante et souvent extrême ainsi que l'insécurité généralisée des revenus dans le secteur.

Certaines tendances sont mises en exergue dans le document. Elles concernent l'impact sur des questions liées au travail des différents aspects de la restructuration opérée par des entreprises agricoles dans le cadre de la concurrence qu'elles se livrent pour arracher des marchés. Parmi ces tendances, on retrouve une précarisation de l'emploi dans l'agriculture à mesure que les restructurations s'accompagnent de dégraissages et de réductions des effectifs permanents, remplacés en partie par des emplois temporaires et occasionnels où l'on retrouve en majorité des femmes. On note aussi une prédominance de la main-d'œuvre féminine dans les nouvelles industries agricoles non traditionnelles qui de plus en plus ont aussi recours au travail temporaire, la flexibilisation et le rôle croissant que jouent des fournisseurs de main-d'œuvre et la sous-traitance et, enfin, l'importance grandissante de la migration de la main-d'œuvre et la présence dans le secteur agricole des travailleurs et travailleuses migrants en situation irrégulière. Le secteur agricole est traditionnellement un secteur difficile pour aborder les déficits en matière de travail décent. En effet, les travailleurs occasionnels ou migrants sont rarement organisés et disposent peu souvent d'une représentation collective. Ces tendances contribuent toutes, dans de nombreux pays, à l'érosion des droits et de la protection dont devraient pouvoir jouir les nombreux travailleurs et travailleuses de l'agriculture. Elles posent aussi d'énormes défis aux organisations syndicales.

La plupart des questions abordées dans le document ne sont pas nouvelles. Ce qui est récent par contre c'est l'étendue que prennent des pratiques d'exploitation de la main-d'œuvre dans la foulée de la mondialisation et leur nature de plus en plus complexe. Les questions qui reviennent dans le document consistent à demander *dans quelle mesure l'agenda de la mondialisation des entreprises est-il compatible avec l'agenda du travail décent dans l'agriculture*, quel pourrait être le rôle du BIT et quels sont les domaines de collaboration possible entre organisations syndicales et qu'impliquent-ils ? Le document estime que les gouvernements, tant au Nord qu'au Sud, doivent être tenus responsables de la protection des droits fondamentaux des salariés de l'agriculture.

Les droits fondamentaux des salariés de l'agriculture constituent le premier pilier du travail décent et cette question est examinée dans la deuxième partie du document de travail. Les principes et droits fondamentaux au travail relèvent de quatre domaines : la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession². Le principe de la liberté syndicale pour les travailleurs de l'agriculture est à la base d'un des premiers instruments adoptés par l'OIT³ et la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ainsi que la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, garantissent à tous les travailleurs le droit de mettre sur pied des

² BIT: *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 86^e session, Genève, 18 juin 1998.

³ La convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921.

organisations pour défendre leurs intérêts. Le document de travail constate cependant de nombreux obstacles à l'exercice de ces droits et fait état de violations allant de restrictions administratives à l'assassinat de dirigeants syndicaux. Parmi les conséquences négatives des limitations de la liberté syndicale on peut relever la persistance de certaines formes d'engagement coercitif de la main-d'œuvre et de travail forcé ou obligatoire qui contribuent aux déficits de travail décent relevés par ailleurs dans le document. Cette situation affecte en particulier les travailleurs provenant de populations indigènes.

Les données récentes fournies par le Programme pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) mis en œuvre par l'OIT montrent que la proportion d'enfants travaillant dans des conditions dangereuses est plus élevée que ce que donnaient à penser les estimations initiales. Un nombre important des enfants au travail dans des conditions dangereuses et dans les pires formes de travail des enfants se retrouve dans le secteur agricole. Le document souligne des liens qui peuvent apparaître entre d'une part les inégalités fondées sur le sexe et, d'autre part, le travail des enfants dans l'agriculture. En effet, les femmes s'y retrouvent non seulement comme travailleuses occasionnelles et bon marché mais aussi en tant que mères au travail et cela, combiné à d'autres facteurs, place le travail des enfants dans l'agriculture au centre du débat sur le travail décent pour les femmes.

Le document indique également les effets pervers de liens entre les violations des droits syndicaux, la persistance du travail forcé, l'existence des pires formes de travail des enfants et la persistance d'inégalités et de discrimination, y compris raciale, dans l'agriculture. Prises ensemble, ces situations constituent l'antithèse du travail décent.

Les trois parties suivantes du document fournissent des informations sur les conditions des salariés dans l'agriculture par rapport aux autres piliers du travail décent à savoir l'emploi et les revenus, la protection sociale et le dialogue social. L'importance cruciale de la promotion des droits fondamentaux pour traiter les questions de déficits de travail décents dans l'agriculture et, dès lors, contribuer à une agriculture durable et au développement rural est maintes fois répétée dans le document. Celui-ci examine les liens entre l'agriculture, les revenus en milieu rural et la pauvreté. La majorité des personnes vivant dans une pauvreté extrême dans le monde (1,2 milliard de personnes disposant de moins d'un dollar par jour) provient de pays dont l'économie dépend de l'agriculture. La pauvreté augmente dans beaucoup de ces pays notamment en raison de la chute des prix des matières premières et du déclin de l'aide internationale et nationale en faveur de l'agriculture. Une donnée récurrente au cours de la dernière décennie est que les salariés de l'agriculture, hommes et femmes, qui contribuent à la production agricole et aux revenus ruraux, sont aussi ceux que l'on retrouve en majorité dans la tranche la plus pauvre du monde rural. Ces travailleurs devraient constituer un groupe cible dans les stratégies de réduction de la pauvreté liées à une aide accrue permettant de stimuler la croissance et la production agricoles, en particulier la production alimentaire. C'est à ce prix que pourra être atteint l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté mondiale d'ici à 2015.

Pour diverses raisons, y compris la pauvreté croissante des zones rurales, un nombre de plus en plus important de travailleurs agricoles n'ont d'autre choix que celui de chercher un emploi ailleurs, soit en tant que migrant dans leur propre pays ou en quittant celui-ci. La pression migratoire est également alimentée par une demande de main-d'œuvre agricole bon marché et peu qualifiée dans les pays de destination, à la fois dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord et dans des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. On craint qu'un grand nombre de travailleurs migrants se trouvent de plus en plus

exposés à des pratiques d'embauche abusives dans leur pays d'origine et à des conditions de travail déplorables dans les pays de destination.

La protection sociale constitue le troisième pilier du travail décent et comprend des domaines variés couvrant la sécurité des revenus, la protection de la santé et des garanties de conditions de travail sûres et saines. Pour les salariés du secteur agricole les liens entre ces différents domaines sont généralement plus prononcés tant l'environnement de vie et celui de travail se trouvent mêlés. Nombreux sont les travailleurs qui vivent dans des logements surpeuplés et insalubres à proximité immédiate de leur lieu de travail. La protection sociale dans son sens le plus large est au cœur de toute approche en faveur d'une agriculture durable et rentable. Pourtant, dans le peu de cas où la protection sociale s'étend aux travailleurs agricoles, celle-ci se limite aux salariés permanents excluant ainsi les millions de travailleurs temporaires, particulièrement les femmes qui représentent une majorité de la main-d'œuvre occasionnelle dans de nombreux pays. Les déficits ont été régulièrement constatés par le BIT. Un rapport publié en 1996 estimait, par exemple, que moins de 20 pour cent de salariés du secteur agricole étaient couverts *pour l'une des neuf* éventualités prévues dans la convention (n° 102)⁴ concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. L'impact de la mondialisation et l'application de politiques d'ajustement structurel ont rendu les systèmes de protection sociale encore plus nécessaires afin d'adoucir les effets des forces, sinon impitoyables, du marché, de combattre la pauvreté et de permettre le maintien de revenus et l'accès aux soins de santé et aux services sociaux.

Le document évoque aussi la préoccupation et les questions que suscitent l'équité et l'efficacité de systèmes de protection sociale conventionnel dans un environnement où de plus en plus de travailleurs se retrouvent dans des situations d'emploi précaires, instables et non protégées. De plus, les salariés du secteur agricole font partie des groupes les plus pauvres dans la plupart des sociétés. Leur capacité de contribution à des systèmes de protection sociale se trouve, dès lors, très réduite. Par ailleurs, les travailleurs agricoles affichent des taux d'accidents liés au travail, y compris mortels, plus élevés que ceux des autres secteurs. Le nombre de travailleurs agricoles figurant parmi les 160 millions de personnes souffrant de maladies liées au travail est également important, notamment en raison de l'utilisation de produits chimiques et de pesticides. Ces déficits en matière de travail sûr, qui pourraient être évités, doivent être signalés car il existe peu de ressources pour l'indemnisation des travailleurs agricoles qui sont en majorité temporaires, saisonniers, migrants ou occasionnels. Le secteur horticole est particulièrement connu pour ses déficits en matière de travail décent, y compris l'utilisation fréquente de produits toxiques, alors que la main-d'œuvre y est essentiellement temporaire ou occasionnelle et avant tout féminine.

La nouvelle convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, qui entre en vigueur le 20 septembre, témoigne de l'importance que revêt cette question. Pour la première fois, elle dote les travailleurs de l'agriculture d'un instrument qui peut orienter les politiques et les pratiques en matière de sécurité et santé. Il convient maintenant de faire campagne dans toutes les régions pour la ratification de cet instrument par les gouvernements et pour sa mise en œuvre effective. Des politiques nationales progressistes en matière de santé et sécurité et des programmes qui comprennent aussi la garde des enfants pourraient peut-être constituer une des meilleures contributions à l'agriculture durable à savoir la

⁴ BIT: *Les ouvriers agricole : conditions d'emploi et de travail*, Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des ouvriers agricoles dans le contexte de la restructuration économique (Genève, 1996).

protection de la santé, du bien-être et des revenus des travailleurs agricoles, hommes et femmes, et de ceux qui dépendent de leur travail.

Les déficits en matière de protection sociale pour les salariés du secteur agricole se trouvent encore exacerbés par la pratique de la sous-traitance, y compris pour la fourniture de main-d'œuvre où l'on a constaté de nombreuses pratiques abusives en violation des droits et portant atteinte à la protection des travailleurs. Le système de pourvoyeurs de main-d'œuvre sous toutes ses formes (tant au niveau national qu'international) est devenu une donnée récurrente des marchés du travail à travers le monde et apparaît comme étant à l'origine de nombreux déficits en matière de travail décent constatés dans le document. Il est devenu pour certaines régions et pour certaines entreprises la première forme de relation d'emploi. Ces pratiques et ces systèmes exigent en tout cas une analyse plus détaillée et de nouvelles recherches afin de pouvoir mieux appréhender le phénomène et de développer des stratégies en conséquence.

La dernière partie du document a trait au dialogue social, en tant que quatrième pilier du travail décent. Alors que la main-d'œuvre occupée dans l'agriculture représente le groupe de travailleurs le plus important, représentant 40 pour cent de la main-d'œuvre mondiale, les salariés y sont peu organisés et ne sont que rarement représentés par des syndicats ou autres organisations de travailleurs ruraux. Avec la mondialisation, le secteur agricole s'est transformé en un secteur non protégé de l'économie dans bien des pays. Le dialogue social y constitue l'exception plutôt que la règle. Les formes traditionnelles de négociation et de réglementation n'y sont plus effectives, les législations souvent archaïques, sont dépassées. Les partenaires sociaux, les gouvernements et le BIT se doivent d'examiner de nouvelles approches et stratégies pour résoudre ces problèmes. Le document évoque brièvement certains aspects qui pourraient s'avérer importants dans ce processus.

Premièrement, la question de la *représentation* des travailleurs doit être abordée à la fois sous l'angle quantitatif et sous l'angle qualitatif. Mis à part quelques données collectées dans un faible nombre de pays, des statistiques complètes et fiables ne sont disponibles. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, les effectifs des syndicats sont en baisse, notamment en raison de la précarisation induite par la mondialisation. Quant à l'aspect qualitatif il tourne autour de deux questions : qui représente les travailleurs agricoles et quels intérêts ont-ils en commun ? Au moment où les effectifs sont en baisse la question de la « pertinence » est cruciale. Alors que des déficits de travail décent sont subis par tous les travailleurs, il y a des déficits qui affectent plus particulièrement certains groupes de travailleurs et d'autres qui ont un impact plus prononcé sur les femmes du fait de leurs rôles multiples en tant que travailleuses, mères, épouses et soignantes au sein des communautés. Comment les syndicats abordent-ils ces questions ? A quel point l'organisation syndicale répond-elle aux attentes des membres potentiels ? De quelle manière a-t-on ciblé les salariées du secteur agricole dans le cadre de stratégies visant à renforcer l'organisation et accroître ses effectifs ? Autant de questions très pratiques pour lesquelles de nombreuses expériences menées par des syndicats peuvent fournir une source d'inspiration à l'ensemble du mouvement.

Le deuxième aspect relève du dialogue social et de l'émergence du concept de responsabilité sociale des entreprises et des idées et initiatives qui s'en inspirent. Par exemple, l'adoption de codes de conduite par les entreprises doit être considérée dans le contexte de relations de plus en plus mondialisées affectant les structures des entreprises et leurs relations avec des chaînes de fournisseurs. Les organisations syndicales doivent réfléchir à la manière de répondre à cette évolution. Des initiatives, telles que la signature d'accords-cadres, sont intéressantes et

méritent sans doute d'être multipliées. Les accords-cadres font référence aux normes fondamentales de l'OIT et sont négociés entre fédérations syndicales internationales et entreprises multinationales. Ils illustrent la manière dont la politique interne d'une entreprise peut être influencée par un processus actif de dialogue social.

L'importance de la syndicalisation des salariés du secteur agricole et, dès lors, leur capacité à présenter collectivement leurs revendications et à contribuer au processus du dialogue social constituent la toile de fond du document. A cet égard, la nécessité du respect des droits fondamentaux des travailleurs, en particulier de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, n'a jamais été aussi criante.

Le document n'a pas la prétention de fournir une analyse complète du contenu et des procédures des accords de l'Organisation mondiale du commerce et de leur impact sur l'alimentation et l'agriculture dans les différentes régions, même s'il s'agit là d'un facteur et d'un aspect essentiel de l'environnement politique général. Les résultats des négociations de Cancun seront connus au moment où se conclura le colloque et seront intégrés dans les débats. Le document fournit cependant un cadre permettant un large éventail de discussions et de développement de stratégies nécessaires afin d'ancrer la question du travail décent dans l'agriculture parmi les questions prioritaires de l'agenda international. Un « agenda pour le travail décent » dans l'agriculture doit comprendre l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur et tenir compte des besoins spécifiques des diverses catégories, salariés permanents ou non, et indépendants. Des déficits existent pour toutes ces catégories de travailleurs mais ils sont variables et peuvent affecter plus directement et plus durement certains groupes, en particulier ces nombreux travailleurs privés de représentation et de plus en plus vulnérables à l'impact de la mondialisation. L'agenda devra donc inclure les droits fondamentaux, la création d'emplois susceptibles de réduire la pauvreté, la protection sociale et la représentation. Il faudra développer sur cette base la stratégie appropriée.

L'éventail et l'étendue des déficits de travail décent décrits dans le document posent de nouveaux défis pour les représentants et représentantes des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui dépendent directement ou indirectement d'un travail salarié dans l'agriculture pour leur survie. Ces déficits posent également un défi, pour les employeurs et pour les entreprises qui tentent d'appréhender les notions de « responsabilités des entreprises » et d'« investissement socialement responsable ». Ils posent aussi un défi aux gouvernements dans toutes les régions qui sont de plus en plus interpellés à propos de la « bonne gouvernance ». L'OIT est également interpellée. Sa structure tripartite et son mandat en font une pièce maîtresse du dispositif qui devra permettre de relever le défi du travail décent dans l'agriculture.